



Date : 25.05.2016

Nombre de pages : 11

Fichier : CRCM19.05.2016

Rédigé par : Véronique GERGAUD / Bertrand MERRET

Validé par : Bertrand MERRET

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le douze mai deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.

Étaient présents :

M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoint au Maire, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Mme BAUDOUIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.

Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Étaient absents excusés :

M. MAISONNEUVE ayant donné son pouvoir à M. HEULOT.
Mme CHEHABEDDINE ayant donné son pouvoir à Mme CHARLOT.
Mme CLOAREC ayant donné son pouvoir à Mme MARTIN.
Mme LÉBOUC ayant donné son pouvoir à Mme GUERMONT.
Mme TROPÉE ayant donné son pouvoir à Mme MOUCHOTTE.

Diffusion : Le Conseil Municipal et les chefs de services.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 avril 2016

106	5.6	Frais de transport et de séjour : mandat spécial	Approbation à l'unanimité des présents et représentés d'accorder un mandat spécial au Maire et à l'Adjoint au Patrimoine pour se rendre à Chartres les 7 et 8 juin au colloque « Le tourisme culturel et la valorisation des patrimoines de France organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Arts et d'Histoire
-----	-----	--	---

			<p>afin de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés.</p> <p><i>P. Méhaignerie demande que ce type de mandat soit pris systématiquement, à chaque fois qu'un déplacement sera organisé hors du département afin de se mettre en conformité avec la loi, dans un souci de transparence.</i></p>
107	5.7	Transfert de l'Office de tourisme à Vitré Communauté – Modification –	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception de Monsieur COIGNARD qui a voté contre : modification de la délibération du 17.12.2015. Les travaux réalisés par la Ville et remboursés par Vitré Communauté. Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs des dépenses effectuées. Le montant estimatif s'élevant à 105 897€ a été inscrit au Budget Primitif.</p> <p><i>J. Coignard souligne que si la loi transfère la compétence tourisme à Vitré Communauté, pour autant Vitré communauté n'est pas obligé de prendre également l'étage de l'OTSI.</i></p> <p><i>P. Lapause précise qu'il ne s'agit que d'une mise à disposition temporaire de l'étage.</i></p> <p><i>M. Pracht informe que les travaux engagés pour accueillir le Fab-Lab et le Co-working, projet porté par les entreprises, ne seront pas perdus et qu'en outre la climatisation est incluse dans le coût des travaux et bénéficiera à l'Office de Tourisme.</i></p> <p><i>H. Utard apporte la précision que la Communauté Européenne participe pour moitié au financement de ces travaux et demande qu'ils soient durables.</i></p>
108	7.1	Budget Principal - DM2	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au Budget Principal.
109	7.1	Budget Assainissement – DM2	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au Budget Assainissement.
110	7.1	Annulation de titres de recettes – Participation de la commune de Châteaubourg	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'annulation de titres émis au nom de la commune de Châteaubourg en 2011, 2012, 2013 et 2014 pour un montant total de 1 051.98€.</p> <p><i>P. Méhaignerie rappelle que les classes de CHAM ont été pour l'école J. Guéhenno un moyen de diversifier l'origine sociale de ses élèves et de lutter contre le risque de ghettoïsation. Le département n'ayant pas voulu</i></p>

			<i>poursuivre les classes de CHAM pour les 6^{ème}, la Ville ne peut pas se substituer à lui car cela ne relève pas de ses compétences.</i>
111	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux – frais de restauration scolaire	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'admission en non-valeur de frais de restauration scolaire pour plusieurs familles pour un montant total de 4 322.13€.</p> <p>La commission des Finances a donné un avis favorable.</p> <p><i>P. Travers s'interroge sur l'importance des montants dus. Est-ce dû à une seule famille ?</i></p> <p><i>P. LAPAUSE répond que chaque ligne correspond à une seule famille. La situation de surendettement parfois ancienne et une cellule familiale comprenant plusieurs enfants expliquent l'importance des dettes.</i></p> <p><i>Dans tous les cas, les familles sont reçues en commission pour étudier les possibilités de s'acquitter de leur dette.</i></p>
112	7.10	Tarif de location Parc des Expositions – Communauté Emmaüs	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés à l'exception de Mme CHARLOT, Mme GUERMONT (2 voix), M. TRAVERS, qui se sont abstenus : la Communauté Fougeraise Emmaüs pourra bénéficier des tarifs réservés aux associations vitréennes pour la vente organisée au Parc des Expositions les 20 et 21 février 2016.</p> <p><i>A. Charlot remarque que cette demande constitue un précédent qui ouvre la voie à d'autres demandes de dérogation.</i></p> <p><i>J.Y. Besnard remarque les tarifs élevés du parc des expositions pour les associations non vitréennes.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie estime, compte tenu du travail et des objectifs poursuivis par Emmaüs, qu'on ne peut pas refuser leur demande. Il demande qu'on définisse des critères plus spécifiques pour les associations caritatives leur permettant de bénéficier des tarifs réservés aux associations locales.</i></p>
113	7.10	Revalorisation de la redevance pour l'occupation des locaux du Groupe scolaire Jean Guéhenno appliquée à l'ADAPEI pour l'IME la Baratière	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la revalorisation de 1% de la redevance à compter du 1^{er} septembre 2016 et révisable au 1^{er} juillet de chaque année.</p> <p>Les commissions Education et Finances ont donné un avis favorable.</p>
114	7.10	Restauration municipale et autres prestations périscolaires – Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés à l'augmentation de 0.2 % des tarifs ainsi que l'utilisation à compter de la rentrée de</p>

			<p>septembre des quotients familiaux de la CAF pour la prestation restauration scolaire.</p> <p>Les commissions Education et Finances ont donné un avis favorable.</p>
115	7.3	Demande de garantie d'emprunt – Réhabilitation de l'Espace Coudémail	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 827 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Société Générale, selon les caractéristiques financières, aux charges et conditions du contrat de prêt. L'amortissement est sur 20 ans, par taux fixe de 1.60%.</p> <p>La commission des Finances a donné un avis favorable.</p>
116	7.3	Demande de garantie d'emprunt – Programme d'hébergements et structures d'accueil AIS 35	Question retirée de l'ordre du jour.
117	7.5	Subvention enseignement privé – complément à la délibération du 10 mars 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés à l'exception de Mme CHARLOT qui s'est abstenue : vote des tarifs, basés sur le calcul du coût moyen d'un enfant scolarisé dans les écoles publiques de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 093€ enfant habitant Vitré inscrit en maternelle, ➤ 441€ enfant habitant Vitré inscrit en élémentaire. <p><i>A. Charlot est gênée que la Ville donne moins en maternelle pour les écoles privées que la moyenne départementale.</i></p> <p><i>J. Coignard ne souhaite pas modifier les règles de calcul et le mode opératoire qui avaient été unanimement approuvées.</i></p> <p><i>P. Lapause souligne qu'il a été proposé aux écoles privées de lisser sur trois ans les modifications de subvention pour éviter les évolutions trop brutales. En tout état de cause, il appartient à l'enseignement privé de demander à la Ville une adaptation des règles de calculs définies dans le contrat d'association.</i></p>
118	7.5	Demande de subvention – Contrat de volet territoire Volet 3	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la demande de versement de la subvention de 46 500€ pour le financement des animations en cœur de ville et notamment des animations estivales.</p> <p><i>P. Morin remarque que le festival du bout du monde ne figure pas dans la demande de subvention au titre du contrat de territoire alors que l'association n'a besoin que de 2 500 € pour</i></p>

			<p><i>un projet qui anime la place du Château.</i></p> <p><i>P. Lapause signale que des discussions sont en cours avec l'association et qu'un accord va être trouvé.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie relève que la Ville est déjà très généreuse dans ses subventions aux actions culturelles et qu'il y a un effet d'aspiration d'associations culturelles qui peinent à boucler leur budget auprès de leurs collectivités. La demande de cette association sera examinée au mois de juin.</i></p> <p><i>MC. Duchesne prévient que les associations ne peuvent doubler leur budget et exiger de la Ville qu'elle suive dans les mêmes proportions.</i></p>
119	7.5	Participation au logement social – Mesure transitoire	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du maintien de cette participation à hauteur de 50 %, soit 5000 € par logement et ce, de manière transitoire. Les programmes concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ NEOTOA, Route de Balazé, ➤ NEOTOA, La Massonais, ➤ ESPACIL, La Massonais, ➤ ESPACIL, Le Pont Billon, ➤ ESPACIL, ZAC du Parc. <p><i>P. Méhaignerie relate que lors de sa venue à Vitré, le Président de la Fédération des sociétés HLM avait été surpris du niveau de subvention apporté par la Ville de Vitré et Vitré Communauté (15 000€) pour la construction de logements sociaux neufs. C'est pourquoi il a été proposé de continuer à aider à hauteur de 5000€ avec la Communauté d'agglomération et décidé d'orienter l'enveloppe consacrée au logement neuf vers la rénovation de logement sociaux anciens en centre-ville.</i></p>
120	7.10	Ultra Tour – Mise à disposition gratuite de matériels	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la mise à disposition gratuite d'équipements communaux et de matériels à Vitré Communauté.</p> <p><i>F. Heulot précise qu'il s'agit d'accorder la gratuité, essentiellement pour la livraison de barrières et en profite pour remercier les 200 bénévoles qui se consacrent à l'organisation de cette épreuve.</i></p> <p><i>P. Souvestre informe que 125 équipes participent à cette épreuve, ce qui constitue le maximum de coureurs (plusieurs par équipe).</i></p>

121	3.1	Cession Ville du site de la Mériaïs	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la cession du site de la Mériaïs par la Ville de Vitré au profit du Groupe LAUNAY et de Monsieur CORVAISIER.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cession au Groupe Launay de la portion de terrain non bâties au prix de 250 000 € net vendeur. Le prix étant fixé en fonction du potentiel de droit à bâtir, avec pour projet la construction de 45 logements en collectif équivalent à une surface habituelle d'environ 2 950 m². ➤ Cession des parties bâties au prix de 50 000€ net vendeur à Monsieur CORVAISIER. Le projet étant de réhabiliter les immeubles existants à savoir l'immeuble donnant sur la rue de la Mériaïs « Bâtiment A » ainsi que la maison « Bâtiment B » et l'immeuble « Bâtiment E » l'immeuble en ruine « C-D » et la chapelle pourront être démolis à la charge de Monsieur CORVAISIER. <p><i>P. Méhaignerie se félicite de ce dénouement permettant de réaliser des logements à 2 minutes à pied de la gare, dans un cadre de verdure, qui répond à une forte demande des personnes âgées qui veulent quitter leur maison et recherchent des logements en ville associant : ascenseurs, lumière, soleil, exposition et nature. Il répond aussi à une demande des cadres et techniciens, souvent qui viennent de l'extérieur et qui ne souhaitent pas accéder à la propriété sans pour autant pouvoir accéder à des logements locatifs sociaux en raison de leur revenu. La Ville doit être attentive aux prix qui peuvent monter dangereusement en raison de cette double demande et il faut donc augmenter l'offre de logements de qualité.</i></p> <p><i>Plusieurs opérateurs, Espacil, SNI, les cabinets Legendre, Lamotte et Ecker ont abandonné le dossier après l'avoir étudié pour deux raisons :</i></p> <p><i>La première, c'est la peur de la complexité et la contrainte liée au secteur sauvegardé et aux exigences de l'ABF. Ces contraintes ne sont pas compatibles avec le prix de sortie des logements.</i></p> <p><i>La seconde est liée à l'absence de Pinel.90% des épargnants du Pays de Vitré quittent le territoire, parfois incités par les banques, pour aller là où il est possible d'avoir du Pinel (Rennes, Saint Malo, Nantes ou Paris...).</i></p> <p><i>Si la Ville vend la propriété pour 300K€, elle l'a acheté plus chère mais le promoteur doit</i></p>

répondre à une exigence supplémentaire consistant à percer une trémie en bout de la rue de Verdun qui lui coûte 150K€.

Les personnes désireuses d'investir dans ce projet doivent se faire connaître rapidement pour que le chantier puisse débiter.

Pour les prochaines années, de nouveaux projets seront engagés sur la Trémoille et sur le site de l'ADAPEI.

A. Morel remercie le Maire pour la confiance qu'il lui a accordé dans la conduite de ce projet, même lorsqu'il a changé de méthode en travaillant avec le cabinet Loyer qui a négocié un pré-projet accepté par l'ABF, cadre ayant ensuite été proposé aux promoteurs et les a rassuré.

Il remercie également R. Henrio et JP Lebry pour leur implication et pour l'avoir accompagné dans cette démarche.

J. Coignard constate également que l'immeuble est vendu moins cher qu'il n'a été acheté il y a 15 ans, au prix de 457K€. La réactualisation de ce prix, considérant l'indice de la construction, le porte à 654K€ et en retenant l'indice de l'inflation à 562€. Il se réjouit de la vente mais déplore ce « gâchis financier », sans même tenir compte des coûts induits (entretien, réparations...) et relève qu'aucune occupation sociale de l'immeuble, telle que prévue en 2001, n'a été respectée. L'objectif réel de cet investissement était d'aider Sainte Marie qui devait construire sa salle de sport. Il n'aurait pas été accepté par la préfecture si les réserves et observations qui avaient alors étaient émises avaient été correctement retranscrites dans le compte rendu du conseil municipal.

P. Méhaignerie rappelle que l'ABF a imposé des contraintes telles à la réalisation de cette salle que la Ville n'a pas eu à financer, qu'elles ont entraîné pour l'établissement scolaire une hausse exorbitante du coût de réalisation.

A. Morel souligne la logique financière et purement comptable qui ne tient pas compte que la Ville aurait alors dû réaliser des investissements pour accueillir les élèves de Sainte Marie si la salle de sport n'avait pas été réalisée et souligne que les bâtiments ont été utilisés notamment pour l'accueil : d'étudiants, d'associations, des victimes de violence conjugale, des sapeurs-pompiers pendant les travaux de la caserne, de la concierge de l'école P. Lemaître... L'ensemble de ces utilisations dans le site doit être pris en compte. Pour revenir au prix d'achat, il faut souligner que M.

			<p><i>Corvaisier prend à sa charge la démolition des bâtis du 17^{ème} et de la chapelle ainsi que la réalisation de la trémie. Le prix au m2 revient ainsi à 200€ soit le prix du marché.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie fait part de la demande des villes moyennes bretonnes pour, à titre expérimental, donner 150 Pinel au Préfet qu'il pourrait attribuer sur certains programmes et ainsi diversifier l'offre de logements.</i></p> <p><i>H. Utard souligne qu'il votera pour car il considère que la Mériaïs a été mal achetée mais qu'elle n'est pas trop mal vendue.</i></p>
122	2.1	Projet Urbain Partenarial, Les Boufforts, modification des participations –	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'actualisation des conditions de participation. Des avenants aux conventions de PUP à chaque aménageur réalisant une opération d'aménagement dans le périmètre.</p>
123	2.1	Projet Urbain Partenarial, Les Boufforts, avenant à la convention Ville de Vitré - Vitré Communauté	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'actualisation des conditions de participation.</p> <p>Vitré Communauté a signifié son accord relatif à la modification de sa participation lors de la séance du Conseil communautaire du 29.04.2016.</p>
124	8.3	Dénomination du chemin des Perrines	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination « Chemin des Perrines » dans la ZAC de la Roncinière.</p>
125	8.3	Dénomination de la rue des Saules	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la dénomination de la rue des Saules dans le lotissement situé Route de la Guerche.</p> <p><i>A. Morel fait part du souhait de la commission urbanisme que le conseil municipal des enfants se penche sur les dénominations de rue.</i></p> <p><i>P. Léonardi ne voit que des avantages à associer le Conseil municipal des enfants.</i></p> <p><i>J. Coignard regrette le peu de diversité des noms de rues attribués, notamment pour rappeler la mémoire d'hommes politiquement orientés différemment.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie rappelle qu'il a toujours été attentif à un certain équilibre des sensibilités politiques dans le choix des noms de rue. Ceux attribués au cours des trois dernières années seront ressortis afin de le vérifier.</i></p>
126	1.4	Convention relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité aériens basse et haute tension pour les communications électroniques	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des termes de la convention entre la Ville de Vitré et ERDF.</p>

127	7.10	Revalorisation de la redevance BMX	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la revalorisation de 1% de la redevance des locaux BMX à compter du 1^{er} juillet 2016 et révisable au 1^{er} juillet de chaque année.</p> <p>La commission Sports a donné un avis favorable.</p>
128	7.10	Revalorisation des tarifs d'utilisation des salles et terrains de sports	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la revalorisation de 1% des tarifs d'utilisation des salles et terrains de sports.</p> <p>La commission Sports a donné un avis favorable.</p>
129	7.5	Subvention exceptionnelle « Dojo Pays de Vitré »	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du versement d'une aide exceptionnelle de 1500€ afin d'accompagner la création de l'association unique « Dojo Pays de Vitré, fusion des associations « Dojo Vitréen et Judo Club Pays de Vitré.</p> <p>Les commissions Sports et Finances ont donné un avis favorable.</p> <p><i>F. Heulot informe que le club de judo devient le 4^{ème} plus gros club de la Ville avec 450 adhérents. Il salue la démarche de fusion engagée par les deux clubs.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie : le club risque de se sentir à l'étroit au dojo. Il faudra réfléchir à l'avenir à lui offrir de meilleures conditions d'accueil.</i></p>
130	7.5	Spectacle vivant : versement d'une subvention par le Conseil Départemental	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour l'encaissement de la participation du Département d'Ille-et-Vilaine à la programmation du spectacle vivant du Centre Culturel. Celle-ci s'élevant à 15 000€ pour l'année 2016.</p>
131	7.10	Tarifs location salle pour tournage de film	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'application d'un tarif de location de salle « commercial » pour l'utilisation du Centre Culturel Jacques Duhamel. Les demandes bénéficiant d'un contrat de co-production ou contrat d'accueil ne sont pas soumises à ce tarif.</p>
132	8.9	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre –	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du renouvellement de la convention de partenariat.</p>
133	7.10	Médiathèque : ouverture « Spécial Bac »	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés du coût global de cette opération d'un montant total de 200€.</p>
134	4.1	Modification du tableau des effectifs	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au tableau des effectifs.</p>

--	--	--	--

Questions diverses

- Présentation du système d'accès par carte de la déchèterie

J. P. Dauphin, Vice-président du SMICTOM, présente le système de contrôle d'accès de la nouvelle déchèterie de Vitré, qui s'appellera Valoparc. Tout usager, particulier ou professionnel devra détenir une carte lui permettant l'accès aux quais de déchargement. Si le nombre de véhicules autorisés est à son maximum (entre 15 et 20 pour Vitré), l'usager devra attendre qu'une place se libère afin de pouvoir offrir à chacun un accueil optimal et sécurisé. La carte permettra aux usagers de se rendre 18 fois par an sur toutes les déchèteries du territoire. A chaque passage, un crédit sera décompté et le solde restant s'affichera sur l'écran de la borne d'entrée. Chaque année, la carte sera créditée automatiquement. Ce crédit a pour but d'inciter les usagers à optimiser leurs déplacements en regroupant leurs déchets. L'arrivée d'un professionnel à la borne déclenchera une sirène avertissant l'agent d'accueil pour qu'il estime les volumes et les montants correspondants permettant l'édition d'une facture trimestrielle.

Cette déchèterie disposera d'espaces beaucoup plus importants pour circuler, ce sera plus fluide, les prestataires ne seront jamais en contact avec les usagers et il y aura un espace libre-service (paillage, broyat..).

O. Haslé, salarié du SMICTOM, précise que le contrôle d'accès sera mis en place en septembre 2016 et qu'un formulaire de demande de carte sera adressé à tous les vitréens. Il sera également possible de recharger la carte sur justificatifs en cas de travaux, déménagement mais les retours d'expérience montrent que cette situation ne concernera qu'environ 1% des usagers. Enfin, il expose que si les tonnages baissent globalement au départ, ils ont tendance à remonter à leur niveau habituel après la mise en œuvre du contrôle d'accès.

- Colloque Secteur Sauvegardé :

P. Méhaignerie et M.A. Bouquay informent qu'un colloque, organisé par l'Association Nationale des Secteurs Sauvegardés, se tiendra le Vendredi 10 juin au Centre Jacques Duhamel.

- Fêtes des couleurs et fête des papillons blancs :

Anne Charlot annonce l'organisation de la fête des couleurs le samedi 21 mai et la fête des « papillons blancs » le dimanche 22 mai.

- Fête des mères – Rue Duguesclin :

J.P. Lebry fait part de l'initiative des commerçants d'animer la rue Duguesclin à l'occasion de la fête des mères. Des dessins d'enfants pourront être fixés sur des câbles tendus sur le parapet du pont, récemment nettoyé par les services municipaux.

-Journée Citoyenne :

P. Méhaignerie rappelle son souhait d'organiser une journée citoyenne, sans doute en 2017.

-Publicité des débats des Conseils informels :

P. Morin regrette l'absence de publicité des débats des conseils informels, alors que ceux-ci peuvent intéresser la population (ex : Responsabilité Sociétale Organisationnelle) et, en conséquence, se demande s'il ne faudrait pas plus de conseils municipaux à la place.

P. Méhaignerie ne retient pas cette proposition : l'utilité du Conseil informel étant de préparer les décisions qui seront soumises au vote du Conseil municipal.